

Des cadets, parents adoptifs

Des cadets de l'air d'Ottawa ont adopté un jeune Haïtien âgé de 10 ans, Louicius Louis. Ils comptent subvenir aux besoins de l'enfant jusqu'à ce qu'il atteigne 18 ans. Ils espèrent aussi qu'un jour ils pourront offrir des vacances au Canada à leur fils adoptif.

Les cadets, 70 garçons et 30 filles, sont membres du 51^e escadron des Cadets de l'Aviation royale du Canada. Ils ont travaillé pendant deux mois pour recueillir la somme de \$200 qui, pendant un an, permettra à Louicius d'aller à l'école, de recevoir des soins médicaux et de se vêtir. Ils ont vendu des chocolats, des timbales, ramassé des bouteilles vides et sollicité des dons.

Louicius étant illettré communique avec ses jeunes parents adoptifs par l'intermédiaire du Foster Parents Plan. Les bureaux d'Haïti, de cette agence d'adoption, ne se trouvent pas loin de la mesure où Louicius vit avec ses parents.

La Ligue des cadets de l'air du Canada est une organisation nationale de service public fondée en avril 1941 dans le but de former un groupe d'aviateurs de réserve. À la fin de la guerre, le mouvement a été réorganisé et modifié pour donner à des garçons de 13 à 18 ans des activités instructives sur l'aviation et la citoyenneté. Ses buts sont de: développer chez les jeunes de 13 à 18 ans des qualités de chef et de bon citoyen; promouvoir la santé physique; stimuler l'intérêt des jeunes pour l'élément Air des Forces canadiennes.

Aujourd'hui, les filles peuvent aussi entrer dans la Ligue.

30^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme

À l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le vice-premier ministre du Canada, M. Allan MacEachen, a déclaré à la Chambre des communes, le 8 décembre, qu'il faudrait "recenser ce qu'il reste à faire tant au Canada qu'à l'étranger en vue d'assurer à tous la jouissance des droits et libertés prévus dans la Déclaration universelle".

Après avoir rappelé que nombre de pays continuaient de violer ces droits, M. MacEachen a ajouté que l'ONU est "un carrefour où l'opinion mondiale peut et doit se focaliser sur les gouvernements qui violent les droits de leurs citoyens".

M. MacEachen a ensuite rappelé les réalisations faites au Canada: "...nous avons fait des progrès considérables ces trente dernières années. Notre évolution a été conditionnée par les obligations internationales que nous avons assumées. Chaque province s'est dotée d'une législation sur les droits de la personne et a créé une commission provinciale dont le rôle est d'étudier les plaintes déposées par des individus. Le gouvernement fédéral a adopté pour sa part un train important de mesures législatives et créé la Commission canadienne des droits de la personne."

"En 1976, le Canada est devenu partie aux conventions humanitaires les plus importantes, à savoir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le Protocole facultatif s'y rapportant. Les gouvernements fédéral et provinciaux sont conscients que la législation et la



M. Allan MacEachen

John Evans

pratique canadienne ne sont pas toujours tout à fait conformes aux obligations internationales que nous avons assumées en adhérant aux pactes. Ils ont toutefois reconnu que ces instruments constituent la pierre de touche des réalisations canadiennes et permettent de recenser les secteurs susceptibles d'amélioration. L'adhésion du Canada au Protocole facultatif a donné aux Canadiens la possibilité de s'adresser au Comité des droits de l'homme des Nations Unies une fois épuisés tous les recours canadiens."

Le ministre a conclu en disant que le trentième anniversaire des droits de l'homme était l'occasion "de renouveler notre engagement en vue d'assurer à tous, où qu'ils se trouvent, la pleine jouissance des droits et libertés enchâssés dans la déclaration universelle".

Tenue de compétitions sportives: nouvelles lignes directrices

De nouvelles directives touchant la tenue, au Canada, de compétitions sportives d'amateurs, nationales et internationales, ont été approuvées récemment par le gouvernement.

À l'avenir, tout organisme sollicitant une aide financière du gouvernement fédéral, devra en informer la direction générale de la Santé et du Sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au moins cinq ans auparavant.

En faisant part de ces directives, le ministre d'État à la Santé et au Sport amateur, Mme Iona Campagnolo, a noté

les difficultés qu'avait présentées dans le passé la participation financière directe ou indirecte du gouvernement fédéral, sans avis préalable.

Selon le ministre, la présentation, au Canada, d'événements sportifs nationaux et internationaux prendra de plus en plus d'importance et les trois ordres de gouvernement continueront de jouer un rôle important dans la tenue de ces compétitions; une planification à long terme permettra donc d'étudier soigneusement chaque demande, éliminant ainsi celles de dernière minute et les pressions subséquentes.

À l'avenir, le degré d'intérêt montré par chaque ordre de gouvernement aura une portée sur le montant de l'aide accordée. Dans des conditions normales, le gouvernement fédéral s'efforcera, le plus tôt possible, d'en arriver à une entente sur le partage des coûts avec les gouvernements provincial et municipal en cause.

De plus, les avantages que le Canada pourra retirer de la présentation d'une compétition sportive importante et l'habileté du groupe organisateur à exercer un contrôle et une comptabilité adéquats seront des facteurs qui influenceront sur la recommandation d'accorder une aide financière.